

Débat public sur le troisième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3) : cahier d'acteurs de la FFB

Introduction

La Fédération Française du Bâtiment est un acteur majeur de la filière du BTP. Présidée par Olivier SALLERON, la FFB assure au quotidien la défense de plus de 50 000 entreprises du bâtiment adhérentes, dont 35 000 de taille artisanale (70% d'entre elles ont moins de 11 salariés). À elles seules, elles réalisent les deux tiers de la production annuelle du secteur (soit 215 milliards* d'euros hors taxes du CA) et emploient les deux tiers des 1 286 000* salariés travaillant dans le bâtiment. (*chiffres 2023). La FFB compte 33 unions et syndicats représentant la variété et la compétence des métiers du bâtiment en France. Ces organisations unies offrent leur savoir-faire technique aux adhérents et au secteur. Elles contribuent à l'élaboration des normes et des labels, relaient et vulgarisent les informations réglementaires et s'assurent que les formations métiers sont adéquates avec les besoins du marché. Elles collaborent étroitement avec les fédérations régionales et départementales de la FFB, y compris en Outremer, ainsi qu'avec les sections et chambres professionnelles locales. Voir : [Fédération Française du Bâtiment : syndicat du BTP](#)

La Fédération Française du Bâtiment est une organisation professionnelle qui adhère au MEDEF et à la CPME. La FFB s'appuie aussi sur la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction (FIEC), dont elle est membre de longue date.

1. Les entreprises conscientes des enjeux du climat

- ▶ La FFB et ses adhérents sont conscients des enjeux climatiques. Dès les années 2000, les thèmes environnementaux entrent dans les préoccupations concrètes des entrepreneurs souvent sous l'effet des lois successives (eau, déchets, thermique, etc.). C'est en 2015, à l'occasion de la COP21, que la FFB unifie ces thèmes et développe une stratégie de long terme avec « **Bâtir pour la planète** ». En effet, les professionnels du Bâtiment se doivent d'être présents pour sensibiliser largement les pouvoirs publics en particulier sur l'engagement de notre profession qui, chaque fois qu'elle innove ou construit un bâtiment performant, qu'elle rénove ou adapte un bâtiment existant, contribue à adapter le cadre bâti aux effets du changement climatique. La profession s'est ainsi engagée dans les grands programmes de filière tels **RAGE 2012** (Règles de l'Art Grenelle de l'Environnement) et **PACTE** (Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique) et **OMBREE** (programme inter Outre-Mer pour des Bâtiments Résilients et Économiques en Énergie), ou encore le programme **PROFEEL** (programme de la Filière pour l'innovation en faveur des Économies d'Énergies dans le bâtiment et le Logement) et vise la production d'outils et de règles de l'art pouvant agir directement sur les effets du réchauffement climatique. Ainsi, les entreprises et artisans modernisent leurs process et font évoluer leur modèle économique vers des pratiques plus écologiques et résilientes.

2. De nouveaux enjeux

- ▶ De nouveaux enjeux apparaissent avec la Loi AGEC, la RE2020 et la REP PCMB ainsi qu'avec l'amplification des engagements en termes de Responsabilité sociétale et environnementale, de la numérisation du secteur et de la préfabrication, mais aussi avec l'augmentation des effets du changement climatique sur le territoire.
- ▶ La FFB accompagne résolument ses adhérents, partout sur le territoire et en outre-mer. La FFB et ses adhérents s'engagent vers de nouveaux partenariats pour améliorer la gestion des déchets (46 Mt), massifier le recyclage, le réemploi et la réutilisation (5% en 2028), actions qui contribuent directement à la réduction de l'emprise humaine sur les ressources naturelles ainsi qu'à la décarbonation du secteur. La FFB contribue aussi à fournir des outils directement aux entreprises et à leurs clients pour mieux

adapter le cadre bâti aux effets des tempêtes, des inondations ou de la sécheresse, et utiliser davantage de matériaux géo ou biosourcés (en utilisant des techniques industrialisées ou en développant des savoir-faire à partir de techniques non-industrialisées) et travailler en circuits courts.

- ▶ Aussi, la FFB a construit des propositions pour lutter contre la fraude, nourrir la feuille de route décarbonation, massifier le réemploi, massifier la rénovation énergétique, numériser davantage le secteur. Elle construit aujourd'hui de nouvelles propositions avec ses partenaires sur l'adaptation du cadre bâti en réponse aux effets du changement climatique

Messages clé

- ▶ **La FFB salue la volonté de la France de donner à l'adaptation au changement climatique l'importance qu'elle mérite.** Le 3^{ème} PNACC dénote une maturité importante et une avance de la France sur le sujet.
 - **L'adaptation doit, avec la décarbonation, s'imposer comme un thème majeur de l'action des acteurs publics et privés**, en réponse à l'accélération des phénomènes extrêmes.
 - Si le changement climatique est mondial, ses conséquences impactent de façon hétérogène les secteurs économiques, les territoires, les entreprises et artisans.
 - **C'est un sujet éminemment transversal** qui touche à la gestion de l'eau et de la biodiversité, à la raréfaction des ressources, aux politiques d'aménagement du territoire ou encore à l'évaluation des conséquences économiques et financières. Les politiques publiques mais aussi les bonnes pratiques conduites dans ces domaines doivent être mises en lumière et mises en cohérence avec les objectifs d'adaptation.
 - **Ce travail pionnier réalisé par la France doit être mis à profit** pour :
 - **Approfondir** les connaissances, la recherche et l'innovation,
 - **Mobiliser** les différents acteurs et parties prenantes,
 - **Favoriser** des approches similaires dans les autres Etats membres dont l'appréhension du sujet reste hétérogène,
 - **Contribuer** à la définition d'un cadre européen de référence.
 - Le PNACC 3 devra être mis en cohérence avec la **stratégie européenne** en préparation, à l'image des liens qui unissent la SFEC et le paquet climat « Fit for 55 ».
 - La FFB souligne la nécessité d'une trajectoire lisible, claire dans son application et demande à l'ETAT de faire preuve de constance dans ses objectifs afin de ne pas déstabiliser davantage l'ensemble de la filière de la construction.

Points d'attention de la FFB sur les mesures clé

Ce cahier d'acteurs n'a pu traiter le PNACC de façon exhaustive mais met en lumière des points d'attention sur des mesures jugées essentielles. La FFB sera attentive au format de la concertation dans sa phase de mise en œuvre : au moins 25 des 51 mesures portent de façon directe ou indirecte sur les activités des entreprises et artisans du bâtiment.

Axe 1 : Protéger la population des effets du changement climatique

- ▶ **Mesure 1. Renforcer le fonds de prévention des risques naturels majeurs ("fonds Barnier") pour accélérer les démarches de prévention des territoires exposés.** L'exemple récent des inondations dans le Pas-de-Calais a mis en lumière les défis liés à l'activation et au fonctionnement du Fonds Barnier. Des efforts doivent être engagés pour simplifier les démarches administratives, renforcer la visibilité de cet outil et veiller à ce que les fonds existants soient utilisés. Les premières formations d'entrepreneurs et artisans du bâtiment aux techniques de prévention y ont lieu. La FFB souhaiterait que le seuil d'éligibilité actuellement fixé (moins de 20 salariés) soit a minima doublé car il est vécu comme une double injustice par les artisans et entrepreneurs (inondables et sans aide aucune).

► **Mesure 2. Moderniser le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles pour maintenir la possibilité de s'assurer contre les risques naturels.**

- La FFB préconise de travailler en priorité avec les acteurs concernés autour de plusieurs axes :
 1. Favoriser l'assurabilité des territoires et des acteurs économiques en renforçant la prévention, en particulier dans les zones les plus vulnérables ou exposées.
 2. Mutualiser davantage les actions des pouvoirs publics et des assureurs.
 3. Renforcer l'acculturation des entreprises et des artisans à ces nouveaux risques.
 4. Soutenir l'investissement pour des actions de prévention.

- **La prévention est un levier essentiel, à renforcer, pour maîtriser les risques et garantir l'accès à une couverture assurantielle pour tous.** Les assureurs sont depuis de nombreuses années des **acteurs moteurs en matière de prévention des risques**, à travers France Assureurs et la **Mission des risques naturels (MRN)** dont la FFB est partenaire, avec de multiples initiatives concrètes, telles que la Journée de la résilience ou l'Initiative Sécheresse ou le colloque à BATIMAT 2024 sur l'adaptation.

► **Mesure 3. Adapter la politique de prévention des risques d'inondation pour mieux protéger les populations**

Les mesures relevant de l'Etat ou des collectivités (construction, aménagement, entretien des cours d'eau) sont indispensables. Les acteurs doivent avoir de la visibilité sur plan de prévention et les ouvrages : localisation, entretien, protection. Les assureurs et les collectivités territoriales jouent un rôle clé dans la sensibilisation. Pour déployer les bonnes solutions, ils ont besoin d'informations précises et lisible pour leurs activités sur les risques locaux (PPR, PAPI) et les dispositifs d'aide à la prévention. **Il faut lever, avec les assureurs, l'interprétation contradictoire sur la reconstruction « à l'identique ».** De plus, les services publics doivent gérer les dossiers d'aide avec les mêmes règles pour chaque territoire (la FFB a déjà échangé avec la DGPR au sujet du constat d'un traitement différent d'un département à l'autre sur la base de l'arrêté du 23 septembre 2021).

- Sur ce sujet, la FFB est devenue membre du CEPRI (centre européen de prévention du risque inondation) en 2022 et a travaillé à la révision des référentiels techniques du CEPRI. Elle a aussi collaboré avec la DHUP et la DGPR pour la mise à jour du guide de prévention au risque inondation (version 2012) et collaboré activement avec l'AQC sur le thème de la rénovation en zone inondable. La FFB a mis en place dès le second semestre 2024 des outils de formation face au risque inondation pour ses adhérents (calepins de chantier pour l'habitat individuel et les ateliers) voir [Quelles aides pour les travaux de prévention des inondations dans les bâtiments ?](#). La FFB vient aussi, en partenariat avec la MRN, de publier un rapport sur les batardeaux et leur potentiel de normalisation (il s'agit de mieux qualifier ces produits vis-à-vis des performances revendiquées par leurs fabricants sachant que des financements publics importants sont dédiés à ces équipements (voir [Barrières anti-inondations : le rapport technique MRN-FFB](#)).

Mesure 4. Repenser l'aménagement des territoires exposés au recul du trait de côte pour protéger les populations et les biens.

La FFB salue cette action.

Mesure 5. Prévenir les désordres sur les bâtiments liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles, amplifié par le changement climatique.

- la FFB s'est beaucoup investie dans les débats législatifs puis réglementaires autour du risque « argile ». Elle avait d'ailleurs initié le premier renforcement des règles de l'art en introduisant, de façon quasi réglementaire, dans le NF DTU 13.1, une obligation d'étude de sols pour les fondations, notamment en maison individuelle. Cette obligation a été reprise depuis dans la réglementation technique.
- En outre, afin de prolonger les moyens de remédier, à moindres coûts, aux risques de sinistralité dans l'existant, la FFB est partie prenante, directement ou indirectement, des

réponses à appel à projet de l'ADEME sur ce sujet établies tant par l'AQC que par la MRN et France Assureurs (Initiative Sécheresse). Dernièrement, la FFB a lancé avec le Cerema une étude bibliographique des différentes solutions de remédiation.

Mesure 7. Se préparer à l'augmentation des incendies de forêt et de végétation induite par les évolutions climatiques.

La FFB souhaiterait avoir davantage de visibilité pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises et artisans sur les mesures de prévention à systématiser.

Mesure 8. Renforcer la capacité d'action des services de secours et de la Sécurité Civile pour faire face à l'intensification des aléas.

La FFB tient à souligner la contribution des acteurs économiques comme les artisans et entrepreneurs du BTP aux efforts de relèvement des territoires et souhaite être associée aux actions sur ce thème dans les territoires.

Mesure 9. Adapter les logements aux risques climatiques, notamment les fortes chaleurs.

Les entreprises ont déjà commencé à réorganiser/restructurer leur activité en lien avec le changement climatique. (voir aussi mesure 11)

Les constructions neuves limitent déjà grandement la consommation d'énergie des bâtiments mais l'enjeu actuel est bien de rénover massivement les près de 7 millions de passoires énergétiques en France. C'est pourquoi les entreprises se diversifient voire se détournent de la construction neuve pour faire de la rénovation. Cependant, aujourd'hui force est de constater que le marché de la rénovation peine à décoller, le basculement tant espéré entre le neuf et la rénovation ne s'opère pas. Il convient donc ici aussi de donner de la visibilité aux entreprises et à leurs clients et à stabiliser durablement les aides financières à la rénovation. Toutefois, l'évolution des activités se fait suivant le cadre réglementaire imposé avec la mise en avant du réemploi, des matériaux bio et géosourcés, aux énergies renouvelables (PAC, solaire, biomasse). Sans analyse plus fine, la conditionnalisation des aides à des travaux de prévention aux aléas naturels, si elle est louable, risque d'augmenter le reste à charge des bénéficiaires dont la marge de manœuvre ne sera pas augmentée pour autant (la rénovation thermique participe pourtant de l'aléa canicule). Nous souhaitons qu'une étude approfondie soit réalisée avant toute initiative réglementaire en ce sens.

Par ailleurs, il serait important que l'Etat renforce les moyens permettant la poursuite des travaux sur le confort d'été ainsi que de demi-saison engagés par exemple par la profession dans le cadre du Programme PROFEEL.. Ces travaux, dans le cadre de ce programme de filière, permettent de mettre à disposition des professionnels des outils pratiques permettant d'intégrer cette problématique dans leur offre de solution. En revanche, il convient de s'éloigner de la sur-réglementation dans ce domaine....

Mesure 10. Développer les technologies de froid renouvelable pour répondre à la demande accrue lors des vagues de chaleur.

Cette mesure répond en partie aux besoins relatifs à la gestion du confort d'été, Nos métiers sont très actifs dans ce domaine, notamment au travers du développement de l'industrie de la pompe à chaleur réversible, et souhaitent rester associés à tout développement dans ce domaine.

► Mesure 11. Renforcer les obligations de prévention des employeurs pour protéger les travailleurs exposés aux risques climatiques.

La FFB est en phase avec la réponse du MEDEF sur ce sujet, notamment :

- Les objectifs assignés, à savoir ajouter dans le Code du travail de nouvelles dispositions applicables aux équipements de travail, aux lieux de travail, aux donneurs d'ordre et aux maîtres d'ouvrage, nous semblent excessivement prescriptives et empiètent d'ores et déjà sur le contenu d'une future concertation avec les partenaires sociaux au sein du COCT sur le sujet. Il en est de même concernant les objectifs assignés en matière d'évolution des outils à disposition des agents de contrôle de l'inspection du travail.

- **En écho à l'action 4** visant à adapter le régime BTP-intempérie, il nous semble important de tenir compte du décret pris en la matière sous l'impulsion des partenaires sociaux du secteur (Décret n° 2024-630 du 28 juin 2024) et de donner de la latitude à ces derniers pour envisager et construire les suites données à ce décret.

► **Mesure 13. Renaturer les villes pour les rendre plus résilientes aux effets du changement climatique.**

L'adaptation des villes ne saurait se limiter à la renaturation. Il est important de désimperméabiliser autant que possible les espaces urbains, faciliter la circulation de l'air dans les rues, augmenter l'albédo des surfaces ou les végétaliser sans défigurer le patrimoine.

Mesure 20. Déployer les solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience face au changement climatique. Le PNACC 3 doit s'attacher à fixer des orientations permettant aux acteurs de développer les solutions d'adaptation les plus pertinentes dans le respect du principe de neutralité technologique. L'approche technologique et l'approche des solutions fondées sur la nature ont chacune leur domaine de pertinence et peuvent se compléter harmonieusement.

Axe 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

► **Mesure 21. Renforcer la gestion et la préservation de la ressource en eau face aux impacts du changement climatique.**

- La gestion de l'eau devient de plus en plus une question centrale pour l'ensemble des filières, le bâtiment et les entreprises ont un rôle à jouer que ce soit dans la construction de bâtiments plus sobres ou dans la réduction de la consommation d'eau sur le chantier. [Gestion de l'eau](#) :

Des travaux en cours avec les agences locales de l'eau et la DGE sur la gestion de l'eau sur les chantiers avec des applications concrètes de réduction des consommations d'eau appliquées aux métiers du bâtiment

- Des bâtiments qui consomment moins d'eau :
 - La RE2020 qui s'applique aux constructions neuves, ne prend pas suffisamment en compte la consommation en eau des bâtiments. C'est pourquoi, la DHUP, en collaboration avec le CSTB et le CEREMA, travaillent en vue d'établir un texte réglementaire visant la sobriété en eau potable des bâtiments neufs
 - Ce projet de texte viendra compléter la RE2020, en fixant une méthode de calcul des consommations en eau, assortie d'indicateurs, pour répondre à l'objectif de performance environnementale des bâtiments.
- Des chantiers sobres en eau :
 - Les entreprises du bâtiment ont aussi un rôle important à jouer dans la bonne gestion de la ressource en eau, en réduisant leur consommation sur le chantier.
 - Les métiers de la finition, tels que les peintres ont déjà commencé à mettre en place des solutions de réduction des consommations d'eau par le biais de machines fonctionnant avec des agro-solvant en circuit fermé et se contentant de quelques dizaines de litres d'eau par an

Des travaux sont également menés sur d'autres corps de métiers tels que l'isolation thermique par l'extérieur qui nécessite de consommer 2,2 litres d'eau par mètre carré pour nettoyer les supports. La filière a d'ores et déjà répertoriée des produits et des techniques innovantes destinés au nettoyage des façades sans eau.

► **Mesure 23. Intégrer la trajectoire de réchauffement à +4°C (TRACC) dans les documents de planification publique.** Ce point important soulève l'enjeu du foisonnement des outils de planification en lien avec l'aménagement et l'adaptation (SRADDET, SCoT, PLUi, SDAGE, SAGE, PTGE, PPRT,

PPRI, PLQA, PRSE, SRB...). Or tous n'intègrent pas les enjeux d'adaptation au et tous ne sont pas coconstruits en tenant compte des contraintes des acteurs.

Mesure 24. Intégrer les enjeux climatiques dans les normes techniques pour renforcer la résilience.

Cette intégration ne peut être effectuée « à la hussarde » au risque de créer davantage de sinistralité et d'augmenter les coûts de construction. Elle doit absolument être effectuée avec les professionnels du secteur. En outre, ce travail doit lui aussi être mené en coordination avec l'échelon européen, une très grande majorité des normes techniques étant désormais de portée européenne voire internationale (secteur électrotechnique notamment).

A titre d'illustration, pour répondre au réchauffement climatique et au climat plus dur qui nous attend dans les années à venir, la RE2020 intègre également un nouvel indicateur sur le **confort d'été**. Cet indicateur a pour objectif de limiter les températures à l'intérieur des logements au cours des périodes estivales. Pour concevoir des bâtiments résilients au climat futur, la RE2020 se base sur le scénario météorologique de la canicule de 2003 pour établir le seuil réglementaire. La FFB en lien avec l'association QUALITEL mène un projet d'étude visant à caractériser cet indicateur sur le volet calculatoire ainsi que le volet réel par le biais d'enquêtes sociologiques auprès d'habitants de logements soumis à la RE2020. Cette étude a pour objectif d'évaluer la pertinence de cet indicateur et de ne pas retomber dans les travers de la RT2012 avec des bâtiments qui subissent des surchauffes lors des périodes estivales avec un indicateur réglementaire mal calibré.

La RE2020 encourage l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental et favorise le recours aux énergies renouvelables. De ce fait, les normes de mise en œuvre, notamment les NF DTU, sont amenées à intégrer ces recommandations en soutien contractuel aux nouvelles exigences réglementaires sur les ouvrages par l'introduction progressive de matériaux biosourcés et de nouvelles techniques d'isolation ou de chauffage ayant prouvé leur aptitude technique.

Sur le sujet complémentaire des règles de l'art de l'acte de construire, la FFB a lancé en 2024 en partenariat étroit avec la MRN une thèse CIFRE avec l'Université Gustave Eiffel intitulée « L'opérationnalisation de la résilience des bâtiments face à l'évolution des risques naturels et climatiques : questionnement des outils et pratiques constructives. »

NOTE : voir aussi l'article de Jean-Armand CALGARO dans un hors-série de la revue « les dossiers techniques de la construction – Guide Bonhomme ». sur les effets du changement climatique sur les constructions (juillet/septembre 2024).

► **Mesure 26. Évaluer régulièrement les actions d'adaptation menées sur les territoires.**

Mesure 27. Inclure l'adaptation dans les financements publics pour la transition écologique dès 2024.

La FFB salue l'ambition mais estime toutefois que le calendrier doit nécessairement être revu et qu'un véritable « plan Marshall » doit être bâti pour réussir le passage des échéances 2050 et 2100.

Axe 3 : Adapter les activités humaines : assurer la souveraineté alimentaire, économique et énergétique

► **Mesure 33. Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises.**

- La FFB a manifesté à plusieurs reprises son souhait que l'ensemble des acteurs du secteur construction oeuvrent ensemble et de concert pour porter des **actions pilotes**. L'objectif doit être d'en faire une composante à part entière du PNACC3, à l'image des feuilles de route de décarbonation sectorielles intégrées à la SNBC qui permettent de lui donner une dimension concrète et opérationnelle pour les entreprises, en lien avec l'approche technologique, réglementaire, économique et financière du sujet. La généralisation de ce travail est souhaitable en donnant la priorité aux filières, bassins d'emplois, métiers... les plus exposés et/ou les moins avancés.

- La FFB rappelle que l'adaptation est encore appréhendée de façon très inégale dans les entreprises et insiste sur l'accompagnement et le travail sur les outils méthodologiques.

▶ **Mesure 34. Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises.**

Sur l'aide à l'innovation, nous soutenons l'approche retenue autour d'un diagnostic simple qui doit permettre de factualiser les besoins et de faire émerger des projets. En ce qui concerne le concours i-nov, il nous semble intéressant d'abaisser ce seuil d'intervention afin d'élargir le champ des projets soutenus, y compris des plus petits projets, auxquels souvent les artisans et entrepreneurs du bâtiment n'ont pas accès alors même que l'on exige d'eux des miracles.

- ▶ La FFB reconnaît les efforts des pouvoirs publics, notamment de l'État, des collectivités locales, et des organismes tels que l'Ademe et Bpifrance, pour encourager la transition écologique des entreprises. Cependant, il reste des défis à relever. Nous constatons parfois des complexités administratives qui rendent l'accès aux aides laborieux pour les petites et moyennes entreprises (**par exemple les aides issues du Fonds Barnier en matière de prévention du risque inondation sont limitées aux entreprises de moins de 20 salariés, ce seuil pourrait être au moins doublé**), ces dernières représentant la majorité de notre tissu économique.
- ▶ Nous avons toujours encouragé les pouvoirs publics à accroître leur soutien financier et leur accompagnement notamment pour les investissements liés à la transition énergétique et à l'utilisation de matériaux écologiques dans les projets de construction et de rénovation.
- ▶ De manière générale, les dispositifs d'aides quels qu'ils soient sont trop complexes pour les entreprises du bâtiment qui sont majoritairement des TPE/PME. De plus, cela demande du temps pour pouvoir identifier les aides disponibles, celles auxquelles l'entreprise est éligible et enfin lancer la démarche administrative.
- ▶ Les aides à la transition écologique ne sont pas forcément toujours simples à identifier et à déployer au sein de son entreprise. Il existe une myriade d'aides disponibles pour un grand nombre d'action mais le problème réside dans la connaissance de ces dispositifs.
- ▶ Concernant les mesures d'accompagnement de la BPI sur la transition écologique, nos retours sont plutôt positifs concernant les résultats obtenus notamment sur le DiagEcoFlux, Diag Décarbon'action ou encore Diag Perf'immo. Le DiaEcoFlux a d'ailleurs été adapté aux entreprises de la FFB pour qu'il réponde le plus précisément aux attentes de nos entreprises. On peut toutefois regretter, en matière d'aide à la massification du réemploi de produits et équipements de la construction, que le déblocage des fonds nourrissant le programme conçu par la profession avec France Assureurs et avec le soutien des ministères sectoriels et sous pilotage de l'Agence Qualité Construction (AQC), se proposant d'utiliser l'enveloppe financière (autour de 4 millions d'euros) issue du Fonds de compensation de l'assurance construction (donc payée par les entreprises et les acteurs de la construction soumis) ait été mis en attente stoppant ainsi net une action collective visant à préparer et diffuser des recommandations professionnelles de réemploi et permettant de facto l'assurabilité des ouvrages utilisant des matériaux de réemploi.

Mesure 41. Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique.

Se reporter à l'étude de l'observatoire des métiers du BTP [Etude RSE-V6-002.pdf \(metiers-btp.fr\)](#) sur la mise en pratique du développement durable au sein des entreprises du BTP : la quasi-totalité des entreprises du BTP sont concernées par la responsabilité sociétale de l'entreprise et de son impact sur le climat :

- 84 % ont déjà engagé des actions en faveur / 16% l'ont formalisé et son proactifs
- De plus en plus d'entreprises s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale en lien avec les différentes impositions des parties prenantes. Cela illustre bien le degré de maturité des entreprises du bâtiment.

Pour accompagner les entreprises du bâtiment dans cette voie, la FFB mets à disposition de ses adhérents des outils en lien avec le climat :

- Outil [Bâtisseur Responsable](#) : permet aux entreprises d'effectuer leur auto-évaluation RSE et de faire leurs premiers pas dans la RSE

- [Podcast Vision RSE](#) : un série de podcast pour passer en revue les points clés d'une transformation réussie faisant appel à des experts et entrepreneurs avertis
- Empreinte carbone :
 - Outil [BatiCarbone](#) : permet aux entreprises de mesurer facilement et avec précision l'empreinte carbone de leur chantier ou de leur entreprise
- Biodiversité
 - Elaboration d'un guide biodiversité « Biodiversité et chantier – Comprendre, anticiper et agir » à destination des entreprises
- Accompagnement au management environnemental
 - [Outil d'accompagnement au management environnemental](#) pour réaliser des économies sur les coûts de gestion (déchets, énergie, matières premières...), répondre aux attentes des donneurs d'ordre, mobiliser les salariés... Il permet de générer des plans d'actions et des supports pouvant notamment être utilisés comme outils de sensibilisation en interne ou valorisés dans le cadre d'appels d'offres.
- La FFB et les entreprises sont également pleinement impliqué sur les problématiques de [résilience et d'adaptation au changement climatique](#) :
 - [Rénovation énergétique](#) : les entreprises sont aux premières loges pour réaliser des travaux de rénovation des bâtiments.
 - **Résilience** : la FFB est devenue co-organisatrice, avec la MRN, l'ADEME, l'AQC des **Trophées Bâtiments Résilients** qui visent à démontrer la capacité des acteurs à pouvoir construire résilient face aux aléas climatiques et à donner envie aux autres acteurs de les suivre. C'est une action positive pour encourager l'ensemble des acteurs de l'acte de construire à investir ce nouveau champs de la construction. Voir aussi le dossier publié par la FFB dans sa revue BATIMETIERS de décembre 2023 ([Bâtiments résilients : prévenir les aléas naturels et s'adapter au changement climatique \(ffbatiment.fr\)](#))
 - Grêle : bien qu'il ne s'agisse pas d'un « risque majeur », l'augmentation des sinistres liés au risque grêle a incité la FFB à entamer des travaux avec l'aide de la MRN (voir : [lettre-n38_vf.pdf \(mrn.asso.fr\)](#)), et désormais aussi avec le CSTB, pour mieux identifier les pistes de solutions techniques permettant de réduire la sinistralité. La FFB a aussi abondamment nourrit le rapport AQC en cours d'établissement sur le même thème..
- **Dans cette dynamique, la FFB se veut force de propositions** pour encourager la mutualisation des outils et bonnes pratiques par type de risque, pour la filière bâtiment et par territoire, et le développement de guides sectoriels dans la poursuite du travail déjà entamé.

Le renforcement de la prévention doit passer par le développement de la culture du risque au sein des entreprises. Au sein de l'Agence Qualité Construction (AQC), les acteurs de la construction et les assureurs contribuent aux actions de sensibilisation et de prévention pour les professionnels de la construction. La FFB y préside la Commission prévention Construction qui a produit des supports de sensibilisation à l'attention des acteurs.

Axe 4 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel

Mesure 43. Protéger notre patrimoine naturel et culturel des impacts du changement climatique

Il conviendrait d'associer davantage les entreprises de *restauration* du patrimoine dans des actions concrètes pour *anticiper* et réduire les effets du changement climatique sur le patrimoine bâti national. Le Groupement des entreprises de *restauration* de monuments historiques (GMH) de la FFB a entamé des travaux en ce sens (*dont la création d'un outil d'autoévaluation de l'impact RSE des chantiers, et un travail sur le réemploi des matériaux ...*), qui mériteraient d'être davantage *pris en compte* et soutenus.